

Support de parution : **LEFIGARO.fr**  
Date de parution : 30/03/2026  
Département : (33) Gironde  
URL de l'annonce : <https://annonces-legales.lefigaro.fr/a/L0201891>  
N° d'annonce : L0201891

**IMPLANET**

Société anonyme au capital de 1.438.189,71 euros

Siège social : Allée F. Magendie Technopole Bordeaux Montesquieu

33650 Martillac

493 845 341 R.C.S. Bordeaux

(la « **Société** »)

**AVIS DE CONVOCATION**

Le 30 mars 2026

Chers Actionnaires,

En votre qualité d'actionnaire de la société Implanet (la « Société ») et détenant des titres inscrits au nominatif, vous êtes convoqués en assemblée générale annuelle mixte le 17 avril 2026 à 14 heures au siège social de la Société situé Allée F. Magendie Technopole Bordeaux Montesquieu 33650 Martillac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

Le décret n° 2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales a été publié au Journal Officiel du 15 février 2026. Ce texte vise à simplifier et dématérialiser les échanges à l'occasion des assemblées générales.

En conséquence, la société IMPLANET a fait le choix de ne plus insérer la brochure de convocation dans le pli aux actionnaires.

Les documents concernant votre assemblée générale sont disponibles et téléchargeables sur LEURO-QUALITY SYSTEM notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.implanet-invest.fr/>

\*\*\*\*\*

**Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce,
- renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michael Mingyan Liu,
- renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur David Fan,
- autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions,

**Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de la Société de ses propres actions
- autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées et/ou certains mandataires sociaux
- autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,

– pouvoirs en vue des formalités.

Le texte des résolutions a été publié dans l'avis de réunion valant avis de convocation, annonce n°2600514 paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n° 31 du 13 mars 2026.

\* \* \*

### **Conditions et modalités de participation à cette assemblée**

Nous vous remercions de consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site : <https://www.implanet.com>

#### **A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'assemblée. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (soit le 10 avril 2026, zéro heure, heure de Paris) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par l'intermédiaire habilité, teneur de la comptabilité des titres de la Société, auprès de Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration.

#### **B. Modes de participation à l'assemblée générale**

1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront :

- Se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.
- Demander une carte d'admission.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation, à Uptevia

Les actionnaires au nominatif, n'ayant pas reçu leur carte d'admission, sont invités à se présenter le jour de l'Assemblée générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale ou à toute autre personne pourront :

- soit adresser une demande d'envoi du formulaire de vote par correspondance/procuration à la Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex ; la demande devant parvenir à Uptevia six (6) jours avant la date de l'assemblée générale, soit le 11 avril 2026 au plus tard ;
- soit se procurer ledit formulaire de vote par correspondance/procuration sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.implanet-invest.fr>

Les formulaires de vote par correspondance/procuration, accompagnés de leurs annexes, ne seront pris en compte qu'à la condition d'être parvenus à Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex, trois (3) jours avant la date de l'assemblée générale, soit le 14 avril 2026 au plus tard.

L'actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions susvisées, ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard trois (3) jours calendaires avant la date de l'assemblée générale, soit le 14 avril 2026.

3. Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article R.22-10-28 du Code de commerce :

- tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le cinquième (5) jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 10 avril 2026, zéro heure, heure de Paris, au plus tard, la Société ou son mandataire invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires ;
- si la cession intervient au-delà de ce délai, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

### C. Questions écrites des actionnaires

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires qui souhaiteraient poser des questions écrites au Président du conseil d'administration adresseront ces questions soit par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société, à l'attention du Président du conseil d'administration, soit par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : [investors@implanet.com](mailto:investors@implanet.com), et ce à compter de la présente publication jusqu'au quatrième (4) jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au 13 avril 2026 au plus tard.

Pour être prises en compte, ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

### D. Droit de communication des actionnaires

Pour des raisons évidentes d'économie et de préservation de l'environnement, les documents concernant l'assemblée générale ne sont pas joints à l'avis de convocation.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à l'assemblée générale seront mis à la disposition des actionnaires, à compter du 13 avril 2026, sur le site internet de la Société : <https://www.implanet-invest.fr> sous les rubriques « Assemblée Générale sous le lien : \* Assemblée Générale et au siège social de la Société.

Nous vous prions d'agrèer, Cher Actionnaire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : afcxYev9L**

<https://digitalisation.actulegales.fr/#/afcxYev9L>

